

MEDECINE DU TRAVAIL

Epreuve de vérification des connaissances pratiques

Sujet :N° 1

Mr X , 28 ans, surveillant de baignade dans un complexe nautique privé, signale au médecin du travail,lors d'une visite périodique, des crises d'essoufflement survenant pendant son travail et un écoulement nasal récidivant. L'interrogatoire permet d'apprendre que ces symptômes ont débuté il y a plusieurs semaines et s'améliorent lors des périodes de congés.Le salarié indique que des collègues de travail se plaignent d'irritation des yeux et de la gorge. Lui-même n'a pas cessé son travail. Antécédents médicaux : rien de signalé, tabac = 5 cigarettes par jour depuis l'âge de 20 ans.

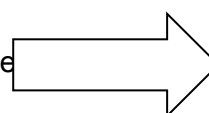
Signes fonctionnels : épistaxis lors du mouchage, gêne respiratoire en présence d'irritants (tabac, pollution atmosphérique...).

A l'examen clinique : Poids = 85 kg, taille = 1m85, TA = 120/70 mm Hg ; auscultation pulmonaire normale, pas de symptôme objectif constaté par ailleurs.

Des épreuves fonctionnelles respiratoires sont pratiquées suite à la visite périodique. Les résultats sont les suivants :

	Valeurs théoriques	Valeurs mesurées
CV (litres)	5,8	5,0
VR (litres)	1,7	1,9
CPT (litres)	6,7	6,7
VEMS (litres/sec)	4,9	3,6
VEMS/CV	84 %	72%

Après inhalation de 2 bouffées de Salbutamol, le VEMS passe à 4,4 litres/sec.



Question 1 :

Quel diagnostic fonctionnel respiratoire faites-vous au vu des résultats de l'EFR ?

Question 2 :

Quel(s) diagnostic(s) positif(s) évoquez-vous ? sur quels arguments ?

Question 3 :

Quels arguments sont en faveur d'une origine professionnelle ?

Question 4 :

Le médecin du travail remarque que l'exposition professionnelle de ce salarié appartient à la liste limitative du tableau n°66 du régime général. Quelles sont les conditions permettant la reconnaissance en maladie professionnelle indemnisable ?

Question 5

Quelle procédure est à suivre par le salarié pour la déclaration en maladie professionnelle ?

Question 6

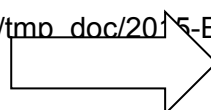
Quelles démarches de prévention et surveillance sont à effectuer par le médecin du travail ?

Question 7

Quelle est la conduite à tenir pour le salarié vis à vis de son emploi et poste de travail ?

Sujet :N° 2

Madame B. 54 ans (90 Kg / 1,58 m ; sédentaire et fumant 20 cigarettes par jour depuis 15 ans sans antécédent médico-chirurgical notable), travaille dans une clinique privée comme aide-soignante depuis 15 ans. Elle est en contrat à durée indéterminée à temps plein. Sur sa plage horaire, elle est la seule aide-soignante et travaille avec une infirmière dans un service de Gériatrie long séjour de 50 patients dont la moitié est grabataire. Elle assure les tâches de toilettes, de transfert, de lever et de coucher des patients et de bio nettoyage des chambres. Lors du relèvement d'un patient le 30 septembre 2015 à 11h15, elle ressent un « craquement » dans la région lombaire et poursuit son activité jusqu'à 13h45 (fin de poste). La douleur présentée par madame B. est une douleur lombaire basse, irradiant à la face postérieure de la cuisse et du mollet droit, et à la plante du pied droit. La douleur est aggravée par les efforts, soulagée par le repos, impulsive à la toux.



Question 1 : Madame B. vient spontanément vous consulter en tant que médecin du travail de la clinique le lendemain matin car elle se plaint de douleurs s'intensifiant depuis la veille. Comment dénomme-t-on ce type d'examen médical (visite médicale) ?

Question 2 : Quelles données de l'examen clinique physique vous feront évoquer une origine discale de ces douleurs ?

Question 3 : Quel diagnostic évoquez-vous chez cette salariée ?

Question 4 : Quelles conditions permettent en France de définir un accident du travail ?

Question 5 : En France, dans le régime général, sur quel principe se fonde la reconnaissance en accident du travail ?

Question 6 : En France dans le régime général ,quelle catégorie de médecin est en charge de la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles indemnissables ?

Question 7 : Finalement, Madame B. n'a pas obtenu de reconnaissance au titre des accidents du travail. Elle décide alors, sur les conseils de son médecin traitant, de faire une déclaration en maladie professionnelle. Dans cette observation, quels sont les facteurs de risque de maladie professionnelle discale ?

Question 8 : Dans le cadre des tableaux, quel(s) élément(s) manque(nt) t-il(s) dans ce dossier pour permettre une reconnaissance en maladie professionnelle indemnissable ?